



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS  
SÉANCE DU MARDI 17 JUILLET 2018 À 18 HEURES  
SALLE DANGOU LESCOUZÈRES  
(sur convocation du 10 juillet 2018)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 10

Absents représentés : 4

Absents excusés : 5



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS  
DU 17 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept du mois de juillet à 18 heures, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 10 juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Sylvie DE ARTECHE, Maïté GRAFF et Pierrette MICHELENA ;

Messieurs Pierre ATHANASE, Benoît DARETS, Alain LAVIELLE, Pierre LAFFITTE, Jérôme PETITJEAN et Jean-Paul TOURNIER.

Absents représentés :

Madame Rosa DI MURO a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Madame Corine LAFITTE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE, Monsieur Alain JEAN a donné pouvoir à Monsieur Benoît DARETS.

Absents excusés :

Mesdames Nelly BETAILLE et Françoise TROCCARD ;

Messieurs Pierre FROUSTEY, Yves MONGROLLE et Pascal SCHWINDOWSKY.

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2018**

**Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel**

*VU le code de l'action sociale et des familles ;*

*VU le code général des collectivités territoriales ;*

Madame la Présidente de séance invite le conseil d'administration à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 13 juin 2018.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce procès-verbal.



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 18 juillet 2018*

Pour le président,  
par délégation  
La vice-présidente,



Frédérique Charpenel